

COMMUNE DE MOYE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 NOVEMBRE 2021

Présents : BESSON Guillaume, BOUVIER Serge, GOURY Elodie, POËNCET Luce, VIBERT Martine, CANAL Céline, CHATEL Bernard, MAISON Julien, ROBICHON LIEVOIS Françoise JOB Anthony, PERRISSOUD Jean Laurent

Absents/excusés AIGON Chloé, SICLUSAN Mihaela, (pouvoir à L. Poëncet) BAILLARGEAT Marc

Secrétaire : GOURY Elodie

En ouverture de séance Madame Le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : attribution des chèques cadeaux aux agents municipaux à l'occasion des fêtes de fin d'année

1) Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain communal

Madame Le Maire fait le rappel de l'accord intervenu entre le Gouvernement, l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse), et les opérateurs de téléphonie mobile en janvier 2018 dit "new deal zones blanches", pour l'amélioration de l'accès à la téléphonie mobile sur l'ensemble du territoire et son programme de couverture ciblée. Par **arrêté ministériel du 21 août 2020**, la commune de Moye a été retenue dans la liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles.

L'opérateur SFR a été désigné par les services de l'Etat pour la réalisation de l'installation d'une antenne 4G sur la commune de Moye qui permettra la disponibilité des 4 opérateurs.

Après étude en lien avec les élus, la commune propose un terrain communal situé à proximité du local technique, soit à plus de 150 mètres des premières habitations, pour l'installation de l'antenne.

Le dossier d'information est publié sur le site Internet de la commune. L'antenne devrait être opérationnelle d'ici le mois d'août 2022.

Le loyer annuel forfaitaire est fixé à 1500€ HT.

- Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention pour l'installation d'une antenne 4G
Pour 10 Voix / Contre : A. Job / Abstention G. Besson

2) Attribution d'un marché public concernant la viabilité hivernale

Monsieur Bernard Chatel rappelle le plan de déneigement de la commune, la commune étant partagée en deux, une partie couverte par EARL La Cannebières, et l'autre partie par les agents municipaux. Compte-tenu des mouvements au sein des agents techniques, Mme le Maire propose d'externaliser le déneigement, pour la saison hivernale 2021 2022. Après recherches le GAEC Journet pourrait mettre à disposition un chauffeur avec utilisation du matériel communal. Les conditions financières proposées sont les suivantes :

Heure de chauffeur 40€ HT

Astreinte 1200 € HT du 15 novembre au 15 mars

- Le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution du marché public de viabilité hivernale au GAEC Journet selon les conditions précisées précédemment.

3) Concession funéraire durée et tarification

Madame Le Maire fait mention des durées et tarifications des concessions funéraires.

Pour les concessions datant d'avant 1973, ces concessions sont perpétuelles.

Depuis 1973, les concessions sont cinquantenaires,

Madame le Maire propose de valider les tarifs déjà en vigueur comme suit : concession simple 115€, concession double 230 €, Case Urne 534 €.

- Après échanges et débat le conseil municipal valide à l'unanimité cette tarification.

4) Convention avec le CDG 74 pour la gestion des dossiers de chômage

Tous les agents contractuels de la commune cotisent à l'assurance chômage, délibération déjà prise précédemment par la municipalité. Pour les agents titulaires, la commune ne cotise pas au chômage. Madame le Maire propose de contractualiser avec le centre de gestion 74 qui peut accompagner les communes pour le calcul des indemnités chômage en cas de départ d'un agent titulaire. Il s'agit d'une convention d'assistance administrative.

- Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette convention.

5) Attribution d'une carte-cadeau au personnel communal

Madame le Maire propose le versement d'une carte cadeau à l'occasion des fêtes de fin d'année de aux agents municipaux, figurant dans les effectifs au mois de décembre, d'une valeur de 100€.

- Après échanges le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une carte cadeau

DIVERS

Date des vœux 2022 fixée le 22 janvier à 10h30

PLUI : au cours de l'année 2022 une révision simplifiée du PLUI va être menée par la communauté de commune Rumilly Terre de Savoie

A l'occasion du Téléthon : le samedi 4 Décembre, le GFA organise une foulée solidaire itinéraire passant par Poisu, Les 4 chemins, Chantemerle,

Séance levée à 22h00.

**Le Maire de Moye
Martine VIBERT**

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Moye, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE MOYE' around the perimeter. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Vibert'.